

La concession du SYDED

(Documents SYDED et ENEDIS, rapport de la conférence départementale 2017)

Le contrat de concession sur le territoire du SYDED

Dans le Doubs, deux collectivités territoriales exercent la compétence d'autorités organisatrices de la distribution publique d'électricité : le Syndicat mixte d'Energies du Doubs (SYDED) qui représente 568 communes et le Syndicat Intercommunal d'Electricité de Labergement Sainte-Marie (SIEL) créé en 1897, ratifié par décret présidentiel en 1901 et qui représente 10 communes. La distribution d'électricité est assurée respectivement par Enedis en tant que concessionnaire sur le territoire du SYDED et par le SIEL en tant qu'Entreprise Locale de Distribution (ELD) sur son territoire.

Le SYDED représentant 568 communes, soit plus de 98% des communes du département du Doubs, a délégué l'exploitation du service public de l'électricité à Enedis par le biais du contrat de concession signé le 15 décembre 2000.

Enedis assure la mission d'exploitation, d'entretien et de développement du réseau public de distribution d'électricité qui lui est confiée par la loi, sur le département du Doubs comme sur 95% du territoire national et ce depuis 1946. A ce titre, le concessionnaire a la responsabilité de définir et de mettre en œuvre les politiques d'investissement et de développement des réseaux de distribution afin de permettre le raccordement des installations des consommateurs et des producteurs ainsi que l'interconnexion avec d'autres réseaux (Art. L332-8 du Code de l'énergie). Il doit rendre compte au SYDED des choix qu'il opère et des résultats qu'il obtient.



Qui fait quoi sur la concession du SYDED ?

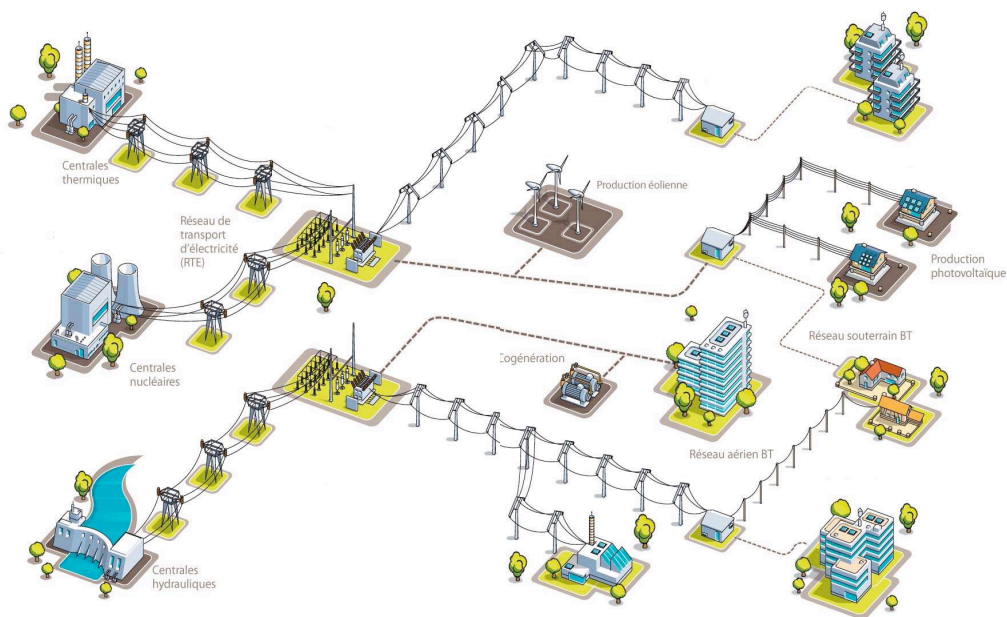
Pour la réalisation des travaux, l'intégralité de la concession du SYDED est classée en **régime urbain** d'électrification. Les travaux et l'entretien/maintenance sont ainsi répartis entre le SYDED et son concessionnaire ENEDIS :

Objet		Intervenant
Dépannage		Enedis
Entretien, maintenance, élagage		Enedis
Raccordements, desserte extérieure des zones d'aménagement		Enedis
Desserte intérieure des ZAC ou lotissements	Communes ou intercommunalités	SYDED
	Autres	Enedis
Renforcement		Enedis
Déplacements d'ouvrages		Enedis
Intégration des ouvrages dans l'environnement		SYDED

Le réseau public de distribution d'électricité du Doubs

L'ensemble des ouvrages du réseau public de distribution d'électricité HTA (réseau Haute Tension A), BT (réseau Basse Tension) et postes de transformation HTA/BT appartient au SYDED (autorité concédante) sur le territoire de ses 568 communes

Le schéma de fonctionnement



L'électricité issue des installations de production est acheminée via le réseau de transport d'Electricité (RTE), jusqu'aux postes sources. Le réseau de distribution publique d'électricité (aérien ou souterrain, moyenne tension ou basse tension) assure la distribution jusqu'au point de livraison, via les postes de transformation. Les installations de productions décentralisées de petite taille utilisent directement le réseau de distribution pour injecter leur production sur le réseau.

Les chiffres clés

Chiffres clés		
1	5 223	km de réseau moyenne tension HTA
1	3 802	installations de production
3	21	postes sources
4	6 071	postes de transformation
5	301 990	clients
6	5 576	km de réseau basse tension

La qualité de l'électricité et la performance du réseau du SYDED

La qualité de l'électricité

La qualité de l'électricité s'apprécie à l'aide de deux critères :

- ▶ la continuité d'alimentation caractérisée par un indicateur qui tient compte des coupures électriques sur le réseau de distribution. La durée moyenne de coupure est reconstituée à partir des incidents, de leur durée et du nombre d'usagers impactés.
- ▶ la tenue de la tension de l'électricité délivrée chez les clients, caractérisée par une estimation du nombre de clients mal alimentés (CMA). Cet indicateur est modélisé à partir des caractéristiques du réseau et des usagers raccordés.

Le décret n° 2007-1826 du 24 décembre 2007 et ses arrêtés d'application du 24 décembre 2007 modifié par l'arrêté du 18 février 2010 fixent des niveaux de qualité et des prescriptions techniques en matière de qualité des réseaux d'électricité.

La continuité d'alimentation

Le décret du 24 décembre 2007 caractérise la continuité d'alimentation par le nombre des coupures longues (+ de 3 mn), leur durée cumulée et le nombre de coupures brèves (entre 1 s et 3 mn) que subit un client au cours d'une année. Pour chacun de ces critères, une valeur de référence est définie dans le décret ; au-delà de cette valeur, un client est considéré comme « mal alimenté ».

La continuité d'alimentation est caractérisée par :

Le nombre d'interruptions longues (plus de 3 mn)	Mal alimenté si plus de 6 Coupures longues
Le nombre de coupures brèves (de 1s à 3 mn)	Mal alimenté si plus de 35 Coupures brèves
La durée cumulée maximale de ces coupures.	Mal alimenté si plus de 13 heures

Le niveau global de continuité est respecté si le pourcentage de clients mal alimentés est inférieur à 5%.

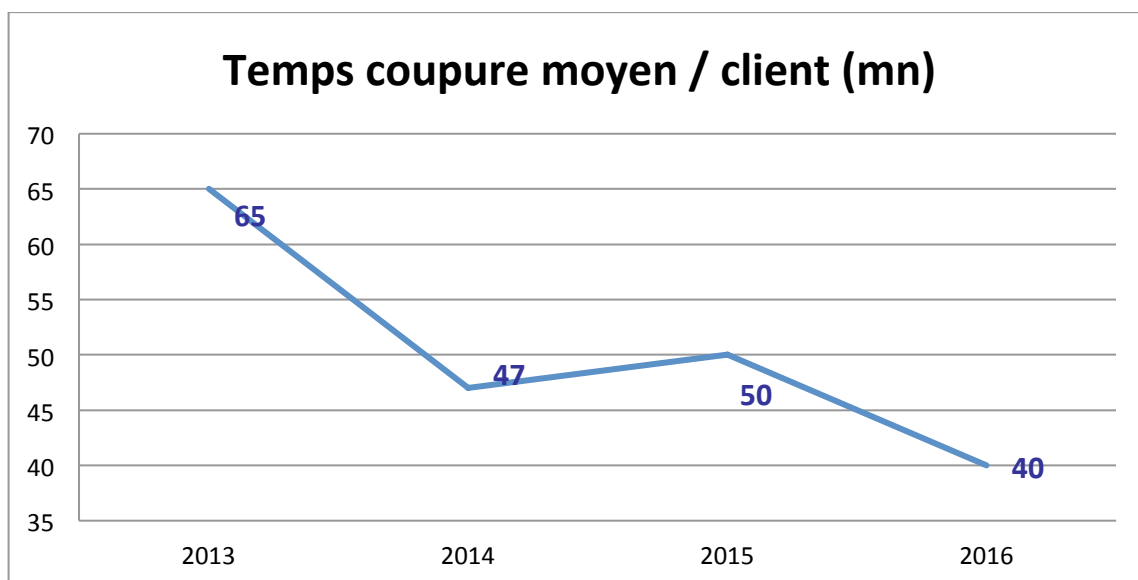
	CONTINUITE D'ALIMENTATION	2013	2014	2015	2016
volet a pour le GRD Enedis	Nbre de clients BT (**)	293 895	294 647	296 974	301 102
	Nbre de clients BT au-delà des seuils	1 855	3 627	2 820	2 190
	Nbre de clients HTA	908	916	923	888
	Nbre de clients HTA au-delà des seuils	7	9	11	7
	% de Clients au-delà des seuils	0,6%	1,23 %	0,95%	0.73%

Le niveau global de continuité de fourniture respecte les seuils du décret qualité. Les politiques actuelles d'entretien et de sécurisation des réseaux ont pour objectif principal le respect des standards de continuité de fourniture imposés par le décret qualité.

Le critère B sur le territoire du SYDED

► Durée moyenne de coupure : critère B

La continuité de fourniture est évaluée à partir d'un indicateur que le distributeur suit dans le temps : le critère B. Il mesure le temps, exprimé en minutes, pendant lequel un client alimenté en basse tension est en moyenne privé d'électricité sur le département, quel que soit la cause de l'interruption de fourniture (travaux ou incident fortuit sur le réseau de distribution publique (DP), incident en amont du réseau de distribution publique).



Enedis recherche en permanence l'amélioration de la qualité de l'électricité distribuée sur sa zone de desserte et la sécurisation des réseaux grâce à l'engagement de son personnel, la maîtrise de ses métiers et sa politique en matière d'investissement et de maintenance.

En 2016, le temps de coupure moyen toutes causes confondues sur le territoire de la concession est de 39.7 minutes, soit une diminution de 10.4 mn par rapport à 2015. Ces bons résultats sont principalement liés au nombre d'incidents HTA qui est passé de 167 en 2015 à 146 en 2016 grâce notamment aux efforts d'investissement consacrés à la modernisation et à la sécurisation des réseaux.

Pour rappel, les événements climatiques de fin 2013 (tempête DIRK et les chutes de neige subies fin novembre et fin décembre) avaient affecté le résultat de cette année. En l'absence de conditions défavorable, le temps de coupure moyen par client se stabilise très nettement en dessous de 60 mn.

A titre de comparaison, le temps moyen de coupures toutes causes confondues observé à l'échelle nationale est de 70.5 mn en 2016.

La tenue de la tension sur le département

En basse tension, un client est dit « Mal Alimenté » (CMA) lorsque la tension à son point de livraison sort, **au moins une fois par an**, de la plage de variation admise.

Celle-ci a été fixée par décret du 24 Septembre 2007 et s'échelonne de +10% à -10% par rapport à la tension nominale, soit une variation admissible en moyenne sur 10 minutes comprise entre 207 volts et 253 volts en basse tension pour les branchements monophasés.

En l'absence de moyens permanents de surveillance de la tension chez les clients, Enedis utilise un modèle statistique, qui compte-tenu de la structure du réseau, de la répartition des consommations et des courbes

de charges types, donne une évaluation, dans des situations défavorables (forte charge en hiver), du nombre de clients susceptibles de connaître des tensions en dehors des plages prévues (CMA).

La généralisation des compteurs communicants "Linky" installés sur la période 2015 – 2021, va permettre d'affiner la connaissance en temps réel de la tension délivrée en tous points du réseau et ainsi de mieux localiser les CMA.

Depuis 2011, le SYDED réalise des campagnes de mesures à la demande des communes se plaignant de variations récurrentes de tension. Les résultats issus de ces campagnes sont transmises à Enedis pour investigations complémentaires, et renforcement éventuel du réseau afin de garantir à nouveau et dans la durée, une qualité de fourniture conforme à la réglementation. Ce dispositif permet de compléter l'approche par modèle statistique d'Enedis.

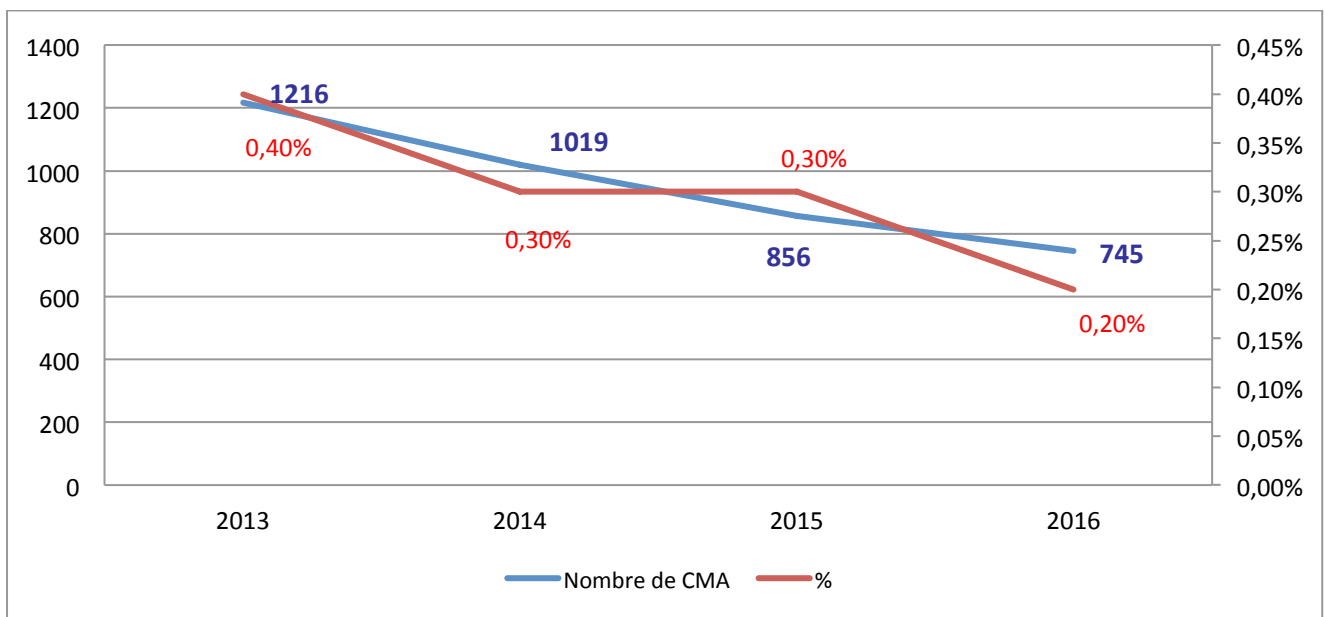
Pour mémoire, afin d'accueillir dans de bonnes conditions les raccordements des producteurs d'énergie sur le réseau public de distribution, Enedis a ajusté en 2010 certains paramètres entrant dans les calculs de tension réalisés à partir de l'application SIG et contribuant à la vision modélisée du nombre de CMA. Ces ajustements ont contribué à la baisse du nombre de CMA entre 2010 et 2011.

Ainsi, les mises à jour ont porté sur l'actualisation des profils de consommation des clients et des températures de référence déterminant les périodes de fortes consommations.

En complément, Enedis a opté **pour l'utilisation complète de la plage de tension +/-10%.**

Au sens du **décret qualité**, le **taux de clients mal alimentés (CMA) à ne pas dépasser est fixé à 3% à la maille départementale (tous territoires confondus).**

► **Evolution du nombre de clients mal alimentés sur le territoire du SYDED :**



Le taux de CMA sur le territoire du SYDED respecte le seuil du décret qualité, et enregistre une baisse progressive depuis 2013 passant de 0,4% à moins de 0,2%.

Par ailleurs, selon le nouveau modèle d'évaluation de la tenue de la tension, le Doubs comptabilise un indice local de 5.14 pour un objectif < 8. Le département du Doubs est donc bien positionné dans l'interclassement des départements et ne nécessite pas d'un programme spécifique de résorption du nombre de CMA.

► **Evaluation de la tenue de la tension sur les réseaux de distribution publique d'électricité**

(décret n° 2007-1826 du 24 décembre 2007 et ses arrêtés d'application du 24 décembre 2007 modifié par l'arrêté du 18 février 2010).

		TENUE DE LA TENSION			
		2013	2014	2015	2016
volet a pour le GRD Enedis	Nbre de clients BT (*)	293 895	294 647	296 974	301 102
	Nbre de clients BT au-delà des seuils	1 216	1 019	856	745
	Nbre de clients HTA	908	916	923	888
	Nbre de clients HTA au-delà des seuils	0	0	0	0
	% de Clients Enedis au-delà des seuils	0,4%	0,34%	0,33%	0.25%
	% de Clients au-delà des seuils	0,5%	0,4%	0,33%	0.25%

Le niveau global de tenue de la tension d'alimentation respecte les seuils du décret qualité. Les politiques d'investissements actuelles des distributeurs, en matière de renforcement et de renouvellement des réseaux BT, contribuent au respect du décret qualité.

L'activité d'EDF pour la fourniture d'électricité aux tarifs réglementés de vente (TRV)

Au titre de son contrat de concession, le SYDED assure également le contrôle de l'activité d'EDF pour la fourniture d'électricité aux tarifs réglementés de vente (TRV).

La concession regroupe des sites de puissance souscrite inférieure ou égale à 36 KVA (pour mémoire les sites de puissance supérieure à 36 KVA ne peuvent plus bénéficier de tarifs réglementés).

En 2017, la concession regroupait 243 425 clients, pour une énergie facturée de 1282 532 771 kWh et pour un montant total de 133 641 786 euros. Ces chiffres sont en baisse constante du fait du recours des clients aux offres de marché.